

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES
DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES LACS
BEAVEN ET ROND - ALBERO**

Assemblée tenue le 29 août 2021

En présence à la salle communautaire de la municipalité de Montcalm et
virtuellement par Zoom

Conseil d'administration personnes présentes :

Alex Tyrrell, président
Ariane Savard, vice-présidente
Huguette Messier, trésorière
Mariève Tremblay, administratrice
Marie-France Boivert, administratrice
Carole Robitaille, administratrice
Martin Bilodeau, administrateur
Ed Jablonsky, administrateur

Absences : Mark Savard, Richard Pépin

IL Y A QUORUM

Nombre de membres présents par zoom : ± 25

Nombre de personnes présentes: ± 10

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 10h00, Alex Tyrrell président, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et en Zoom. Il présente par la suite les membres du conseil d'administration, et souligne l'excellent travail et le dévouement de cette équipe de bénévoles qui ont à cœur la protection des lacs et la qualité de vie de leurs résidents. M. Tyrrell rappelle également le rôle de l'Association nouvellement créée sous forme d'organisme à but non lucratif.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Alex Tyrrell est nommé président de l'assemblée.

Ariane Savard est nommée secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Tyrrell présente l'ordre du jour.

Modification à l'ordre du jour :

Au point 9. Varia s'ajoute les points 9.1 Ferme Elk, et 9.2 Mandat de CRE Laurentides concernant la cartographie de la myriophylle à épis

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié :

Proposé par Mariève Tremblay

Appuyé par Ariane Savard

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Le président du conseil Alex Tyrrell dit avoir accepté en 2020 l'invitation de l'ancienne présidente Janet Thomas de devenir administrateur et président de l'Association des lacs Beaven et Rond. Ayant pris connaissance du rapport OBV 2019 et vu le problème grandissant du myriophylle à épis, il a vu l'intérêt de s'impliquer afin de donner suite à ce rapport et de s'engager dans l'action. Cette année l'association a dans un premier temps décidé de fonder cette action sur des tests à jour et crédibles réalisés par le laboratoire H2lab avec les échantillons prélevés cet été par des bénévoles dûment formés par OBV, Carole Robitaille pour le lac Rond et Marie-France Boivert pour le lac Beaven. Des discussions ont été entamées avec les conseils municipaux d'Arundel et de Montcalm pour soutenir l'association tant financièrement que par leur implication dans la recherche des sources de contamination de l'eau par les coliformes fécaux (et le phosphore). Montcalm mise sur des tests qu'elle réalise cette année sur quelques-uns des tributaires du lac Rond, l'inspection des fosses septiques devrait être en cours et nous attendons les confirmations pour le financement de nos études avec OBV et CRE Laurentides. Ces mesures de financements ne sont pas encore stables.

Dans un deuxième temps, le problème préoccupant de la propagation de la myriophylle à épis (MÀE) dans les deux lacs demande une attention particulière. Comme par les années passées, beaucoup de travail a été fait pour identifier les zones avec les bouées et certaines affiches. À ce jour, il semble que la meilleure

méthode pour limiter les dégâts liés à la MÀE, est d'arracher les plantes à l'aide de plongeurs mais cela coûte très cher et il n'existe pas de financement de la part des gouvernements pour cela.

Par ailleurs, l'association a maintenant un nouveau logo, et un groupe facebook géré par Mariève Tremblay. Nous sommes conscients qu'il y a du travail à faire pour améliorer nos communications et nous espérons reprendre les activités sociales l'année prochaine. Des dates avaient été votées par le conseil pour ces activités (BBQ, Régates) mais étant donné les consignes sanitaires, nous avons dû les annuler.

Un membre demande qui étaient chargés de la pose des bouées? Que les affiches normalement installées dans sa baie ne l'ont pas été cette année. Ed Jablonski qui a installé les bouées au lac Beaven dit que les affiches n'ont pas été installées et qu'il n'est plus volontaire pour s'occuper de l'installation des bouées étant donné la controverse que cela a créé. Alex Tyrrell indique que la biologiste de CRE Laurentides va venir la semaine prochaine pour cartographier à nouveau les colonies de MÀE et que nous aurons une photographie à jour des zones infestées ce qui devrait permettre l'installation des bouées de façon plus précise et d'élaborer une stratégie d'action et la recherche de financement pourra se fonder sur cette cartographie et celle de 2019 qui permettra de voir l'évolution. Ariane a mis sur pied le comité Plantes envahissantes qui devra se pencher sur cette stratégie. Carole Robitaille ajoute que sur le lac Rond, elle a installé des affiches mais que deux d'entre elles ont disparues ou ont été volées.

Une question est posée concernant les kayakistes qui naviguent et débarquent sur la petite île au nord du lac Beaven, à l'intérieur des zones marquées par les bouées et contaminées par la MÀE à savoir si la compagnie de location de kayak avise ses clients de ne pas accéder à l'île. Carole Robitaille répond que la compagnie a été sensibilisée mais que certaines personnes sont contre ces affiches ou ne les respectent tout simplement pas et l'association n'a pas les moyens de contraindre les usagers des lacs. Nous ne pouvons agir comme la police du lac. La nouvelle cartographie de la MÀE réalisée cet été par CRE sera distribuée l'année prochaine pour sensibiliser les gens.

La vice-présidente Ariane Savard fait un court bilan des actions entreprises cette année soit, la création de l'OBNL, l'organisation du Conseil, des communications, l'identification des priorités, la création de comités, la rédaction des nouveaux

règlements plus structurés et conformes aux lois, la réalisation d'une trentaine de tests d'eau pour les membres avec l'aide d'Huguette Messier et le laboratoire accrédité H2lab. La mise sur pied d'un OSBL a été bien accueillie par les municipalités qui nous ont assuré leur soutien. Les résultats des tests d'eau, même ceux des plages ont été assez bon de façon générale.

Ariane Savard présente le tableau des comités (Annexe 1) avec la répartition des administrateurs de l'association et elle indique qu'il reste 2 postes d'administrateur vacants et qu'il y a toujours des besoins de bénévoles, notamment pour les activités sociales.

L'environnement et la MÀE demeurent la priorité de l'association, il faut comprendre que c'est un dossier complexe, qui va demander du temps, du financement et des plans à court, moyen et long terme. Notre équipe de dirigeant est nouvelle, nous avons réalisé certains objectifs, les réunions en virtuelles sont difficile et nous avons un travail de cohésion à réaliser. C'est donc un « work in progress » et nous vous demandons d'être patients.

Enfin, le membership n'est pas à 100% de sa capacité à 73 membres sur environ 200 riverains. Habituellement, l'association comptait environ 120 membres. Considérant le fait que nous sommes en pandémie, l'association espère rehausser ce nombre car les membres sont importants pour soutenir nos actions.

5. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Huguette Messier procède à la présentation des états financiers provisoires

L'encaisse en décembre 2020 était de	4139.38\$
Les revenus d'adhésion :	2960.00\$
Montants payés pour les tests H2lab :	2268.00\$
Dons :	778.00\$
Total :	10 145.38\$
Dépenses 2021	

Obv balance impayée 2020	994.21
Enregistrement OBNL	175.00
Bouées	393.22\$
OBV 2021	2739.94
Articles de bureau	91.95\$
RSVL	238.00
Site web Go Daddy	26.22\$

Pompes à pression et cadenas	269.54\$
H2Lab tests membres (escomptes 15% membres, 25% Albero)	1733.26\$
Location salle AGA	160.00\$
Total :	6821.34\$
Conciliation bancaire au 29 août 2020	3324.04\$
Compte à payer CRE Laurentides	1500.00\$

Question de Martin Bilodeau : quel est le potentiel du membership? Réponse 200 riverains, nombre habituel 120 membres, actuels 73. Diminution probablement liée à la pandémie et l'absence d'activité.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2020

Alex Tyrrell procède la lecture en résumé du procès-verbal de la dernière assemblée générale des membres de l'Association des lacs Beaven et Rond tenue virtuellement le 1er novembre 2020 et qui a notamment élu les actuels administrateurs de la nouvelle association et leur a donné le mandat de procéder à la création d'une nouvelle association sous la forme légale d'un organisme à but non lucratif.

Aucune modification n'est apportée au procès-verbal.

Adoption du procès-verbal :
Proposé par M. Alex Tyrrell
Appuyé par Mme Carole Robitaille

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-02 DE L'ASSOCIATION - Règlement général de régie interne

Ariane Savard explique qu'en tant que nouvel organisme à but non lucratif, l'Association doit avoir des règlements conformes aux lois. Le règlement 2021-02 de régie interne de l'Association a été adopté par le Conseil en février 2020 et transmis aux membres avec l'avis de convocation. Elle explique que l'assemblée générale des membres doit également voter pour l'adoption du nouveau règlement. Martin Bilodeau propose à l'assemblée le report de l'adoption de ce règlement parce qu'il n'y a pas eu de version anglaise transmise

aux membres dont certains sont unilingues anglophones. Ariane Savard indique que les règlements ne requièrent pas légalement de version anglaise pour être dûment adoptés et que de plus, aucun membre n'a fait la demande d'une telle traduction après leur transmission avec l'avis de convocation alors qu'une telle demande avait déjà été faite pour la traduction du rapport OBV 2019. Elle indique qu'une fois le règlement adopté, une traduction sera éventuellement disponible, et comme pour la rédaction de la version française, il s'agit d'un important travail entièrement bénévole. Des explications de la teneur du règlement et des principaux changements par rapport au règlement de l'ancienne association sont données par Mme Savard en français et en anglais avec la précision qu'une fois le règlement adopté, il est toujours possible de le modifier. Mme Savard précise que les membres ont le choix et la liberté de voter pour, contre ou de s'abstenir. Une discussion porte sur la notion des membres votants et non votants, sur la question des tests d'eau autrefois inclus dans le coût d'adhésion. Les nouveaux règlements viennent clarifier la position des membres qui joignaient l'association uniquement pour les tests d'eau sans jamais participer aux assemblées ou à la vie de l'association. Madame Savard explique que l'intérêt pour une personne de devenir un membre non-votant est de lui permettre de participer aux activités offertes, bénéficier du rabais et du service pour les tests d'eau organisés pour les membres, recevoir l'information, être membres du groupe Facebook etc. Un membre non-votant peut également participer à l'assemblée générale des membres, intervenir mais il ne pourra voter. Quant aux activités sociales, l'association espère pouvoir les reprendre en 2022 si les mesures sanitaires le permettent et Alex Tyrrell indique qu'il y a un besoin de bénévoles pour les mettre sur pieds.

Après vérification auprès des membres présents, la proposition de remettre l'adoption du règlement 2021-02 ne reçoit pas l'appui de l'assemblée, elle est donc rejetée.

Aucune modification n'est apportée au règlement 2021-02.

Adoption du règlement 2021-02 :

Proposé par Diane Williams

Appuyé par Mariève Tremblay

Le règlement 2021-2 est adopté à l'unanimité sauf une abstention.

8. RATIFICATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL

ATTENDU QUE : le conseil d'administration a rendu compte à l'assemblée des membres des actes posés durant l'exercice 2020-2021.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé que l'assemblée des membres ratifie les actes posés par le conseil d'administration durant l'exercice 2020-2021.

Proposé par Ariane Savard

Appuyé par Mariève Tremblay

La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. VARIA

9.1 Elk Farm

Une question est soulevée par une membre présente à savoir s'il y a des développements relativement à la problématique des coliformes fécaux dans le Beaven's Creek (Swail's Corner), particulièrement là où le ruisseau d'écoulement des eaux de la ferme Elk Farm est situé. Alex Tyrrell indique que pour le moment, la ferme ne manifeste pas son intention de collaborer avec AlBeRo et que des tests d'eau sont en cours avec OBV et le laboratoire H2Lab afin de bien documenter ce problème. Il indique qu'un test réalisé après une grosse pluie a indiqué un résultat qui présentait un très haut taux de coliformes fécaux. Mme Williams mentionne que pratiquement tous les riverains dans cette région du lac ont dû faire installer un système de filtration de l'eau alors qu'auparavant l'eau était potable.

Ariane Savard explique qu'au printemps un riverain a remarqué que la ferme procédait à de l'épandage de fumier dans les champs aux abords du lac dans cette région et le ministère de l'Environnement a été avisé. Cependant, le représentant du ministère a répondu qu'à cette période de l'année, l'épandage est permis en milieu agricole. Cela démontre à quel point sans la collaboration du milieu agricole, il est difficile de faire changer ces pratiques et qu'il faudra évaluer d'autres options d'intervention si nécessaire. Mme Williams souligne que c'est plutôt une aberration de considérer la santé des humains après celle des animaux. Alex Tyrrell précise que le problème est sévère lorsqu'il pleut et que l'ensemble des tests réalisés cette année devrait nous aider à en déterminer l'ampleur et à donner de la crédibilité à nos actions. Carole Robitaille ajoute que

les municipalités se sont engagées à procéder à la vérification des fosses septiques afin de contrôler cette source potentielle de pollution. Alex mentionne que les municipalités devraient nous transmettre les résultats de leurs démarches. Ariane Savard dit que les comités mis en place et l'association devront élaborer un plan d'intervention à court, moyen et long terme également dans ce dossier.

9.2 MANDAT CRE LAURENTIDES

Martin Bilodeau propose de remettre le mandat donné à CRE Laurentides pour cartographier les zones de myriophylle à épis à l'année prochaine afin d'élargir celui-ci à la cartographie et au recensement de l'ensemble des algues, indigènes et envahissantes afin de pouvoir adopter une stratégie globale de protection des zones infestées et non infestées basée sur une étude globale et non pas uniquement sur la MÀE. Une discussion a lieu sur l'opportunité de reporter le mandat du CRE. Étant donné que le mandat avait été discuté et adopté par le CA, que la représentante du CRE a cédé sa visite dans les premiers jours de septembre, que remettre à l'an prochain la cartographie signifierait retarder la mise en place d'une stratégie d'intervention pour la MÀE dès le printemps 2022 puisque les relevés des zones se font à la fin de l'été lorsque les plants sont le plus apparents, l'assemblée ne retient pas cette proposition mais Ariane Savard suggère que cette demande soit tout de même faite à la représentante du CRE d'identifier au moins d'autres plantes envahissantes lorsqu'elle les voit. Elle suggère également que le comité sur les plantes envahissantes se penche sur l'opportunité de faire procéder à d'autres études environnementales et de soumettre le tout au CA pour discussions selon la ou les stratégies à intervenir et les moyens financiers de l'Association.

Des membres questionnent l'opportunité d'utiliser certains moyens mécaniques ou d'étendage de bâches pour tenter d'éliminer la MÀE. Alex Tyrrell et Ariane Savard répondent à ces questions indiquant que l'arrachage mécanique détruit l'ensemble de l'écosystème et non pas seulement la MÀE et que l'étendage de bâches pourrait représenter une option pour les zones les plus infestées. L'arrachage manuel avec des plongeurs semble toujours la méthode privilégiée par les autres associations de lac. Cette méthode permet le mieux de protéger l'intégrité des écosystèmes.

Il n'y a plus de question. Avant la levée de l'assemblée Mariève Tremblay remercie tous les membres du Conseil d'administration pour le travail réalisé

bénévolement et elle invite les membres de l'association à s'impliquer afin de les soutenir dans la réalisation des objectifs de l'association.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 11h40.